

Gestionnaire de services de soins infirmiers à domicile

RNCP17233 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	331p
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	24/05/2021

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE MONTPELLIER · SIRET : 13002054800017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Gestionnaire de SSIAD exerce les fonctions de gestion et les fonctions d'évaluation définies dans la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il exerce aussi les fonctions de pilotage de l'équipe avec un rôle hiérarchique.

Il est responsable de la mise en œuvre permanente des actions de soins. Il prononce, selon la procédure prévue dans le règlement de fonctionnement, l'admission et la sortie des usagers, en concertation avec l'infirmier coordinateur pour les aspects médicaux. Il gère l'ensemble du personnel employé au sein du service, il lui appartient, dans le respect de leurs disciplines respectives, d'organiser et de coordonner leurs actions. A cette fin, il programme et anime les réunions de travail et de synthèse, assure la concertation et la coordination, ainsi que les liaisons internes et externes et veille à l'application de toutes les décisions qu'il prend (cf. décret du 25 juin 2004).

Les activités :

- Animation et direction technique, conduite du projet d'établissement : Il élabore et pilote le projet d'établissement dont il est le garant. Il organise les relations avec les aidants naturels des personnes bénéficiant des prestations du SSIAD, leurs médecins généralistes respectifs et, le cas échéant, avec les services sociaux de la personne. Il associe l'ensemble des acteurs au maintien à domicile de la personne et veille à l'atteinte de l'équilibre social et médical. Il s'astreint à respecter et à faire respecter la discrétion nécessaire au maintien du secret de la situation des personnes âgées et/ou handicapées prises en charge et de leurs aidants naturels. Il est responsable personnellement de la diffusion des documents les concernant.
- Administration et gestion : Il assure la bonne marche du service. Il doit veiller à ce que toutes les formalités exigées par la réglementation en vigueur soient faites régulièrement. Il assure le bon fonctionnement financier du service notamment en élaborant le budget de fonctionnement et en suivant son exécution. Il est responsable devant le Conseil d'Administration ou devant le directeur d'association ou devant le directeur général de la structure (hôpital, CCAS...) du fonctionnement du service. Il propose le programme des travaux et investissements nécessaires. Il rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration. Il est responsable de la sécurité des personnes âgées et handicapées prises en charge ainsi que du personnel se trouvant dans le service. Il est responsable des relations publiques avec les services de contrôle, les institutions financières, les milieux sociaux, professionnels, les organismes de formation. Il peut déléguer une partie de ses attributions à des membres qualifiés du personnel, tel que l'infirmier coordinateur, pour toutes les questions concernant l'aspect médical et de suivi des personnes bénéficiant de soins et d'aides à domicile.

Il assure la continuité du fonctionnement normal du SSIAD.

- Administration du personnel : management et gestion des ressources humaines. Il est le chef de l'ensemble du

personnel. Il procède aux recrutements des personnels. Il veille à l'application de la législation sociale et des accords de travail. En liaison avec l'infirmier coordinateur, il prépare l'organisation du travail du personnel en fonction de l'activité de soins.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées sont :

Mettre en œuvre la réglementation

Mettre en œuvre les règles et mécanismes budgétaires et comptables

Appliquer la législation et les accords collectifs du travail

Animer une équipe

Mobiliser le personnel

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du personnel

Prévenir, repérer et gérer les conflits

Etablir un diagnostic des besoins des usagers

Valoriser l'offre de service et la faire connaître

Mettre en place un système d'information

Concevoir et mettre en œuvre le dispositif d'évaluation interne et externe prévue par la loi de 2002

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Relevant du secteur médico-social, les SSIAD peuvent être associatifs, publics ou privés. Leur taille peut varier entre 20 et 200 places.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Gestionnaire de SSIAD

Responsable de SSIAD

Directeur de SSIAD

La responsabilité et l'autonomie du gestionnaire dépendent de la nature du SSIAD (associatif, public ou privé).

Le gestionnaire de SSIAD exerce ses fonctions par délégation du Président du Conseil d'Administration ou du responsable de la personne morale (DG d'hôpital, directeur de CCAS, directeur d'association,...).

En fonction de l'importance de l'établissement, une partie de ses fonctions est déléguée à des responsables qualifiés.

Le Gestionnaire rend compte de son action au Président du Conseil d'Administration.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Nombre de personnes composant le jury : 4 personnes :

- Président : Directeur de SSIAD
- Vice-Président : Intervenant de l'équipe pédagogique
- Un enseignant
- Un Professionnel

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 24/05/2021

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9858

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://sfc.edu.umontpellier.fr/>

www.cesegh.fr

Service de Formation Continue

cesegh

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17233/>